

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 11 JUILLET 2022

<u>CP</u> - Cérémonie de la fête nationale et bal populaire

La cérémonie de la fête nationale sera organisée ce mercredi 13 juillet à Colmar. Elle sera suivie d'une guinguette au Champ-de-Mars.

La cérémonie sera présidée par Louis Laugier, Préfet du Haut-Rhin. Le défilé traditionnel se déroulera avenue de la République et mettra à l'honneur les militaires du 152e régiment d'infanterie, la police nationale, la gendarmerie nationale, la police municipale de Colmar et le service d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

Lors de la guinguette, les participants pourront danser au rythme entraînant des chansons d'antan interprétées par **la Camelote** et déguster boissons et tartes flambées.

Le programme de la soirée :

- 17h45 : cérémonie interreligieuse, place des Martyrs de la Résistance
- 18h: ouverture des buvettes de la guinguette, parc du Champde-Mars
- **18h30** : prise d'armes et défilé militaire, avenue de la République
- 21h : début de l'animation musicale de la guinguette, parc du Champ-de-Mars
- 23h: fin de l'animation musicale et fermeture des buvettes, parc du Champ-de-Mars

Pour assurer la bonne tenue de l'événement, des restrictions de circulation et de stationnement seront instaurées comme suit :

Le mercredi 13 juillet 2022 à partir de 8h et jusqu'à la levée du dispositif de sécurité, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies suivantes :

- avenue de la République : entre la rue Messimy et la rue Stanislas
- rue Preiss : entre l'avenue de la République et l'avenue De Lattre de Tassigny
- rue Bruat : entre la rue de la Gare et l'avenue de la Marne (y compris sur le parking en face de la Préfecture)
- rue des Potiers
- rue Hertrich
- avenue de la Marne de Edighoffen à Reims : exception faite pour les bus militaires, les véhicules du SDIS et du SNU
- parking De Lattre de Tassigny: exception faite pour les Porte-drapeaux des associations.
- Rue Kléber
- Place Sainte-Catherine
- Rue Woelfelin (y compris le parking)

Le mercredi 13 juillet 2022 à partir de 14h, lors des travaux de montage de la tribune, un rétrécissement de chaussée interviendra, avenue de la République dans le sens Sud vers Nord, avec maintien d'une voie de circulation. Ce même dispositif sera mis en place à la fin des manifestations pour le démontage de la tribune.

Le mercredi 13 juillet 2022 à partir de 16h00 et jusqu'à l'issue de la cérémonie prévue, le stationnement et la circulation de tous les véhicules (y compris les petits trains touristiques, les motos, etc.) seront interdits sur la place des Martyrs de la Résistance.

Le mercredi 13 juillet, à partir de 16h00, la circulation, à la diligeance des services de Police, l'arrêt et le stationnement des véhicules pourront être interdits rue de Reiset.

Le mercredi 13 juillet 2022 à partir de 16h00 et jusqu'à la levée du dispositif de sécurité, la circulation de tous les véhicules (y compris les petits trains touristiques, les bus de la TRACE les motos, etc.) sera interdite dans les voies suivantes :

- avenue de la République : entre la rue Messimy et la rue Stanislas
- rue Preiss : entre l'avenue de la République et l'avenue De Lattre de Tassigny
- rue Bruat : entre la rue de la Gare et l'avenue de la Marne
- rue Hertrich
- rue des Potiers
- place Sainte-Catherine
- rue Woelfelin
- rue de l'Eau
- rue Kléber sauf bus de la TRACE à partir de 20h

- rue de l'Eau
- rue des Bains sauf bus de la TRACE à partir de 20h
- rue de Ribeauvillé sauf bus de la TRACE à partir de 20h
- rue d'Ingersheim entre Roesselmann et Bains sauf bus de la TRACE à partir de 20h

Le mercredi 13 juillet 2022 à partir de 16h00 et jusqu'à la levée du dispositif de sécurité, toutes les entrées et la sortie côté avenue de la République du parking souterrain Rapp seront fermées. La sortie du parking côté boulevard du Champ-de-Mars sera ouverte.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse Ville de Colmar - Colmar Agglomération 06 79 80 49 18 manon.lovasz@colmar.fr

colmar.fr